

RECRUTEZ UN APPRENTI ET BENEFICIEZ :

Aide « TPE Jeune Apprenti »

Exonération de charges et de salaires pour les entreprises de moins de 11 salariés embauchant des apprentis de moins de 18 ans pour la 1^{re} année du contrat*. (<http://www.alternance.emploi.gouv.fr>)

Aide au recrutement de 1 000 €

Prime pour l'embauche d'un 1^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire

Prime d'apprentissage régionale de 1 000 €/an

Aide réservée aux entreprises de moins de 20 salariés sous réserve de l'assiduité en cours de l'apprenti.

Bonus régional de 500 €

Aide réservée au Maître d'Apprentissage désigné qui suivra une formation de 2 jours (aide à la fonction de tuteur) au cours de la première année du contrat.

Crédit d'impôt de l'Etat

Les entreprises signataires d'un contrat d'apprentissage bénéficient d'un crédit d'impôt de **1 600 € à 2 200 €** pour la 1^{re} année de formation inférieure ou égale à Bac+2.

Exonération des charges

Exonération des charges excepté sur le taux Accident du Travail/ Maladie Professionnelle.

* sous conditions

Renseignez-vous !

Contact : service apprentissage
05 65 77 56 00 – formation@cm-aveyron.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Aveyron